Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 73 (1964)
Heft: 8

Rubrik: Soins infirmiers : sonnette d'alarme

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans l'étude entreprise par Rosmarie Lang et Magdelaine Comtesse que la Croix-Rouge suisse publia en 1959 sous le titre « Les Services infirmiers en Suisse face aux exigences actuelles et futures » l'on pouvait lire entre autres que « la pénurie de personnel infirmier se fera sentir avec le plus d'acuité dans les années 1960-1963, c'est-à-dire lorsque, conjointement, divers importants projets d'agrandissements seront achevés et que l'on aura atteint le dernier délai consenti pour l'introduction de l'horaire de travail hebdomadaire de 54 heures » (actuellement de 48 heures dans certains grands hôpitaux universitaires).

Aujourd'hui, dans le domaine des soins infirmiers, l'offre ne suffit plus à la demande bien que le recrutement de nouvelles candidates à la profession augmente régulièrement d'année en année (faute de quoi de nombreux établissements hospitaliers auraient déjà été contraints de fermer leurs portes). En 1959, l'on estimait qu'il fallait former environ 4500 infirmières et infirmiers en soins généraux pour arriver à combler le déficit présumé enregistré dans un délai de 7 ans, soit jusqu'en 1966. Le but à atteindre aurait donc été de délivrer annuellement 1100 diplômes en soins généraux et 300 en psychiatrie, c'est-à-dire presque deux fois plus que ce n'est effectivement le cas actuellement...

Quelles sont alors les raisons réelles de la pénurie d'infirmières, de cette pénurie dont l'acuité n'est pas sans causer des soucis sérieux tant à la Croix-Rouge suisse — que la question préoccupe en premier chef — qu'à tous les milieux intéressés au problème?

Depuis une dizaine d'années le besoin d'infirmières n'a cessé de croître. Les demandes sont si nombreuses que les écoles, malgré la meilleure volonté dont elles puissent faire montre ne sont plus en mesure d'y subvenir... Ces besoins supplémentaires en perpétuelle augmentation sont dus à divers motifs.

Le Dr Jean-David Buffat, privat-docent de chirurgie et président de l'Ecole romande d'infirmières de la Croix-Rouge suisse « La Source », à Lausanne, a présenté un exposé à ce sujet lors de la dernière Assemblée générale de la section de Lausanne de la Croix-Rouge suisse. Laissons-lui la parole. *La rédaction*

Qui donnera des soins?

Dr Jean-David Buffat

La question est à l'ordre du jour dans les cercles Croix-Rouge et au sein des organisations professionnelles. Malgré les études qu'elle a suscitées déjà, au cours de ces derniers mois en particulier, il n'a pas encore été possible de trouver une solution satisfaisante, soit « la » solution qui permettrait de parer à l'angoissante pénurie sévissant aujourd'hui aussi bien parmi le personnel infirmier ou le personnel soignant proprement dit que parmi le personnel médical. Une plus large information du public en la matière permettra-t-elle — comme on l'espère... — d'améliorer la situation dans un avenir plus ou moins proche?

Les malades

Limitons-nous ici aux *malades en soins généraux* et bornons-nous aussi à dépeindre en détails la situation telle quelle se présente dans le canton de Vaud. Sinon pour les chiffres et les détails, elle n'est guère différente dans les autres régions de Suisse. Dans le canton de Vaud, l'hospitalisation des malades dans un établissement cantonal, dans des hôpitaux régionaux ou dans des cliniques privées ne commença à se réaliser qu'au début du siècle passé. Actuellement, le canton dispose, à l'intention des malades en soins généraux:

d'un hôpital cantonal de 1135 lits
de 20 hôpitaux régionaux totalisant 1845 lits
de 16 cliniques privées avec 638 lits.

L'on dispose ainsi d'un *total de 3618 lits* pour une population qui se chiffre à 472 407 habitants pour l'ensemble du canton. Chiffre insuffisant car l'on manque encore, spécialement pour les cas chroniques et les vieillards de possibilités de placement dans des hôpitaux du type B que l'on appelle aussi *« hôpitaux de placement »*.

Ces dernières années, en effet, l'on a principalement construit des hôpitaux du type A, soit les hôpitaux où l'on pose des diagnostics et applique des traitements.

Les projets actuellement à l'étude ou en voie d'exécution devraient toutefois permettre au canton de Vaud de disposer d'un effectif de quelque 5000 lits en 1980.

Mais en établissant ces projets, a-t-on tenu suffisamment compte de l'accroissement démographique et du nombre sans cesse plus grand de malades devant être hospitalisés?

Si l'on veut assurer le bien-être de nos malades, il devient urgent d'augmenter le nombre des lits du type A et du type B tout en examinant la part qui doit être faite à l'Université sur le plan de la recherche scientifique et de la formation du corps médical.

(suite page 9)